

Province de Québec
Municipalité de Val-Racine
Mardi, le 15 octobre 2024

Le conseil de la municipalité de Val-Racine siège en séance ajournée, ce 15 octobre 2024 à 19h 00, au 2991, chemin St-Léon et sont présents son honneur le Maire M. Pierre Brosseau et les conseillers suivants : Mme Geneviève Beaulieu, M. Serge Delongchamp, Mme Frédérique Vachon, M. Éric Morency et M. Sylvain Bergeron.

M. Doris Rousseau est absent.

Assiste également à la séance, Mme Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière.

2024-393

ORDRE DU JOUR

Il est proposé **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu unanimement,

Que l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "varia" ouverte.

Adoptée

2024-394

PAVL VOLET REDRESSEMENT -REDDITION DE COMPTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 6 mai 2024 au 30 septembre 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de **Mme Frédérique Vachon**, appuyée par **Mme Geneviève Beaulieu**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Val-Racine autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PPA-CE

PPA-CE - Dossier : KUC77232

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**

Appuyé par **M. Serge Delongchamp**

Et résolu unanimement,

Que le conseil de la Municipalité de Val-Racine approuve les dépenses d'un montant de 10 238,28 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PPA-ES

(PPA-ES)- DOSSIER : KJL72696

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure supramunicipaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Et résolu unanimement,

Que le conseil de la Municipalité de Val-Racine approuve les dépenses d'un montant de 39 900,60 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2024-397

VOIRIE : TRAVAUX DE VOIRIE TECQ ET REDDITION DE
COMPTES

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

- Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

2024-398

LISTE DES COMPTES CONCERNANT DES FACTURES À PAYER EN PARTIE POUR LE PROGRAMME DE LA TECQ

<u>-Lafontaine et fils inc</u>		39 761,23 \$
Facture no 202400674	40 035,45 \$	
Crédit no 202400675	(274,22 \$)	
<u>-Les Entreprises Claude Réhaume inc</u>		31 080,61 \$
Facture no 202400669	6 053,43 \$	
Facture no 202400670	5 156,63 \$	
Facture no 202400671	12 454,66 \$	
Facture no 202400672	7 415,89 \$	

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **M. Éric Morency**
Et résolu unanimement,

D'adopter la liste de comptes totalisant 70 841,84 \$ en référence aux chèques no 202400458 à 2024004529 et d'autoriser la directrice générale/greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes identifiés sur la liste datée 15 octobre 2024.

Adoptée

2024-399

VOIRIE : FIN DU CONTRAT DE JOSEPH RAMCHARRAN

M. Joseph Ramcharran, nous a annoncé ce matin qu'il quittera son poste ce jeudi.

2024-400

VOIRIE : MANDAT À UN COMITÉ DE TROUVER UN AUTRE CANDIDAT

Attendu que nous voulons toujours un deuxième homme en voirie;

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu unanimement,

De donner le mandat à M. Pierre Brosseau, maire, M. Sylvain Bergeron, conseil et Mme Chantal Grégoire, directrice générale de trouver un 2^e homme pour la voirie et de négocier un contrat avec celui-ci.

Adoptée

2024-401

PARTY DU TEMPS DES FÊTES (OFFRE DE MARSTON)

Attendu que nous avons reçu une offre de la Municipalité de Marston pour participer avec eux à une soirée corporative du Temps des Fêtes organisée par MT Événements dans la salle du Camping Aventure Mégantic au coût de 58\$/par personne;

Attendu que nous sommes trop à la dernière minute;

Attendu que Monsieur le maire a sollicité l'intérêt des municipalités voisines à organiser un événement commun en louant une salle et engageant un traiteur;

Il est résolu unanimement,

Que cette année, nous allons refaire un simple souper au restaurant avec seulement les membres du conseil de la municipalité et que l'an prochain pn regardera à l'avance pour faire autre chose comme activité.

Adoptée

2024-402

DEMANDES DU 981 CHEMIN PIOPOLIS - COUPE D'ARBRES (PIIA)

Attendu que les propriétaires demandent l'autorisation de couper un arbre sur leur propriété et ils souhaitent couper l'arbre en gardant un tronc de +/- 12 pieds;

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**
Appuyé par **M. M. Sylvain Bergeron**
Et résolu à l'unanimité,

D'autoriser la coupe complète de l'arbre en bordure du chemin Piopolis, sans garder un tronc.

Adoptée

2024-403

DEMANDE DU 2996 CHEMIN ST-LÉON -COUPE D'ARBRES (PIIA)

Attendu que plusieurs arbres et/ou leurs racines de cette propriété se retrouvent dans l'emprise du chemin Franceville;

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu à l'unanimité,

De recommander la coupe des arbres en bordure du chemin Franceville.

Adoptée

2024-404

MRC LES AIRES PROTÉGÉES

Attendu que la MRC du Granit nous a fait une présentation des terrains humides qui pourraient être favorablement identifiés à la protection de la nature et de la biodiversité afin de contribuer à l'objectif 30% d'aires protégées pour 2030 au Québec;

Il est résolu unanimement,

Que la municipalité ne veut pas protéger ces secteurs puisque nous avons déjà sur le territoire de la municipalité la « Réserve Samuel Brisson » qui représente déjà une bonne superficie sur notre territoire.

Adoptée

2024-405

AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ
PHYSIQUE DES AÎNÉS

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**
Et résolu unanimement,

De verser une aide aux aînés de 50 ans et plus qui s'inscrivent à des activités physiques et culturelles, une aide maximum par année de 200 \$ à compter de l'année 2025

Adoptée

2024-406

ZONE INDUSTRIELLE – MODIFICATION ET DÉPLACEMENT

Attendu que la MRC du Granit est en procédure de modification du Schéma d'aménagement;

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu majorité

De demander au Ministère de déplacer et de modifier la zone industrielle selon le plan présenté par l'inspecteur en bâtiment.

Votes : 3 pour et 2 contre

Adoptée

2024-407

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – DEMANDE
D'AJOUT D'ÉLEVAGE DE CHAT DANS LA ZONE DU PU -M2

Attendu que nous avons une demande par un acheteur d'un lot dans le permettre urbain pour l'élevage de chats « Maine Coon »;

Il est proposé et résolu unanimement,

D'attendre la réponse de la MRC du Granit afin de savoir si c'est permis via le schéma de permettre des élevages en PU.

Adoptée

2024-408

VOIRIE : ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

Attendu que nous devons acheter divers équipements pour le déneigement;

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Et résolu unanimement,

De faire les achats nécessaires pour débiter la saison hivernale et d'attendre au début de 2025 le nouveau budget pour réaliser les autres achats chez Robitaille et chez Traction selon les soumissions soumises no 35368 datée du 8 octobre 2024.

Adoptée

2024-409

PROJET ARTISTIQUE NOMADES, RÉFUGIÉS, ÉMIGRÉS ET
PIONNIERS – LA RÉGÉNÉRATION DANS LE SUD-EST DE
L’ESTRIE

ATTENDU QUE Mme Francine Ross, artiste reconnue comme telle par le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ), sollicite l’appui de la Municipalité de Val-Racine pour la création en 2025 et l’exposition en 2026 du projet cité en titre;

ATTENDU QUE ce projet contribuera à sensibiliser la population à l’histoire locale et régionale;

ATTENDU QUE ce projet contribuera également à sensibiliser la population à l’art contemporain;

ATTENDU QUE cette exposition aura une valeur d’attractivité touristique;

ATTENDU QUE la contribution de la Municipalité de Val-Racine consistera en la fourniture de services tels location de salle, espaces d’exposition dans la Galerie du Couvent et communications sur nos réseaux locaux, le tout équivalant à une valeur de 500 \$;

Il est proposé par **M. Éric Morency**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine apporte son appui à la création et à l’exposition ambulante de ces œuvres d’art multidisciplinaires recourant aux techniques de perlage, tissage, dessin et peinture.

Adoptée

2024-410

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

2024-411

FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE

Mme Geneviève Beaulieu propose la fermeture de la séance, il est 20h25.

Pierre Brosseau
Maire

Chantal Grégoire
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2024-394, 2024-395, 2024-396, 2024-397, 2024-398, 2024-400, 2024-401, 2024-405, 2024-408 et 2024-409.
